

Conseil communal de Jalhay du 21 décembre 2020

20 points ont été présentés en séance publique à la salle de l'Union à Herbiester.

Nous avons tout d'abord assisté à la prestation de serment de Pierre-François Vilz comme conseiller communal, lequel remplace Claude Collard du groupe Oser.

Ensuite, bien que l'opposition se soit abstenue, le Conseil communal a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 du C.P.A.S. Les recettes et dépenses s'élèvent à 10.282.629 € (montant de l'intervention communale : 905.544 €, soit 23 % de plus que l'année passée).

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé la dotation à la Zone de Police des Fagnes pour l'année 2021 (montant : 749.828 €)
- approuvé la dotation à la Zone de secours Vesdre-Hoegne et Plateau pour l'année 2021 (montant : 310.019 €).
- approuvé la répartition des subsides 2021 aux associations. Toutes les jeunes de notre commune recevront dorénavant un subside équivalent de 1250 €.
- approuvé l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal N° 50 par la réalisation d'une emprise dans la parcelle cadastrée division II, section B, n° 547B, ruelle Massin à Sart. Il y a un projet de construction à cet endroit et la commune y impose un élargissement de la voirie à 4 mètres et la replantation d'une haie à la nouvelle limite.
- approuvé le marché public de fournitures et de services relatif à l'adhésion à la Centrale d'achat organisée par la commune de Theux, le but étant d'alléger le service Marchés publics de notre commune.
- approuvé les travaux relatifs à la réfection de voiries communales- PIC 2019 (voiries n° 7 à Stockay, n° 16 à Vervierfontaine et n° 20 à Charneux) et 2020 (Tiège-Ligné) (montant : ± 475.417 €)
- approuvé l'introduction d'un nouvel équipement (caméras mobiles portatives de type bodycam) au sein de la Zone de police des Fagnes (Jalhay-Spa-Theux).
- adopté une convention d'occupation avec le Tennis de Table de Tiège (C.T.T.T.).
- ratifié la convention de mise à disposition d'un logiciel de bibliothèque partagé avec la Province de Liège.
- approuvé la fixation du taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers pour l'exercice 2021.
- remplacé Claude Collard par Pierre François Vilz en tant que délégué aux assemblées générales des Intercommunales « Centre Hospitalier Régional de Verviers » (C.H.R. Verviers), AQUALIS, de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO), Centre Funéraire de Liège et Environs (NEOMANSIO) et en tant que membre du Comité de jumelage Jalhay-Nolay.

Malgré l'avis négatif de l'opposition, le Conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 de la Commune. L'école de Sart va peut-être accueillir une nouvelle bibliothèque en remplacement de celle située dans les bâtiments du CPAS ; le projet est en tout cas à l'étude et a déjà été budgétisé (300.000 €). Des travaux énergétiques ont été prévus à l'école de Jalhay (332.000 €). Un budget de 523.000 € a été inscrit pour la rénovation des voiries. Le budget communal a été qualifié de faible et sans ambition par le

groupe Choisir Ensemble et des paroles « très amicales » ont alors été échangées entre la majorité et le groupe d'opposition. La hache de guerre serait-elle déterrée ? Les derniers conseils nous avaient habitués à plus de sérénité...

Alors que le groupe Oser s'est abstenu, le Conseil communal a confirmé l'Ordonnance de police du Bourgmestre du 27 octobre et 23 novembre 2020 concernant la lutte contre la pandémie de Coronavirus Covid 19 relatives aux événements et aux manifestations sur le territoire communal de Jalhay. Cette dernière a été vivement critiquée par le Groupe Oser qui ne trouvait pas entre autres juste d'empêcher les enfants de faire du sport dans notre commune. L'échevine Noelle Willem est venue à la rescousse du bourgmestre en rappelant, à juste titre, que ces décisions ont été prises pour préserver les gens et soulager les services médicaux soumis à très rudes épreuves (n'oublions pas que Jalhay a été la 2^{ème} commune wallonne la plus impactée par la Covid 19).

Dans les divers, nous apprenons que :

- le groupe Choisir Ensemble a proposé, à l'instar de la commune de Theux, de créer un groupe de travail (composé d'élus, mais aussi de personnes de terrains) à Jalhay pour venir en aide aux victimes de la crise de la Covid (les indépendants, la culture, les sports, le tourisme, les domaines associatifs). Cette bonne initiative sera-t-elle suivie par le Collège ?
- l'échevin qui a emporté quelques pétitions d'un citoyen Jalhaytois contre la hausse des taxes dans un commerce de notre entité n'est autre que Michel Parotte, et non l'échevin des finances Eric Laurent comme l'avait fait sous-entendre une certaine presse locale. Michel Parotte a avoué avoir pris ces documents sur le comptoir sans aucune intention particulière ; ce n'est pas illégal, c'est bien son droit tout compte fait. C'est peut-être juste un manque de fair-play, dit-il. Qu'en pensez-vous ?

Nous vous remercions pour votre fidélité et nous vous souhaitons nos meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année qui arrive à grand pas...

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC